



A quel moment changer de statut si CDI signé?

Par **alicen**, le **03/04/2012** à **19:59**

Bonjour,

je suis actuellement titulaire d'un master en contrôle audit, et je prépare un diplôme supérieur de comptabilité gestion.

Je viens également de décrocher un poste de consultant en systèmes d'information comptable en CDI.

Je me suis rendue à la préfecture pour la liste des pièces à fournir en vue d'un changement de statut étudiant----Salarié.

L'agent en regardant mon titre de séjour a fait mais il expire en 2013, c'est trop tôt!

Je lui répons que mon contrat est prévu débute en novembre 2012, et il me répond quand même que c'est trop tôt et vu que je suis titulaire d'un master, me conseille d'introduire une demande d'autorisation de séjour pour fin d'études.

Que pensez-vous de cette situation? Il y a t'il une période légale pour demander un changement de statut?

Quelle serait l'incidence sur ma situation si j'introduisais directement le changement de statut plutôt celle de fin d'études?

Que me conseillez-vous?

Merci par avance pour vos prochaines réponses.